

Avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) De XXXXXXXXX

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) signé le xxxxxx

Vu la circulaire du ministre du travail, des relations sociales, de la solidarité, de la famille et de la ville du 05 juin 2009 prolongeant d'une année l'application des Contrats Urbains de Cohésion Sociale.

Vu la circulaire du Ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique du 8 novembre 2010 sur la prolongation des Contrats urbains de Cohésion Sociale jusqu'au 31 décembre 2014.

Vu la délibération de la Communauté Urbaine de Bordeaux du XXX relative à la signature des avenants et à l'animation de la Politique de la Ville sur trois ans.

Vu la délibération du Conseil municipal de XXXXXXXX du XXXX relative à l'avenant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de XXX, signé entre l'Etat, la commune et la communauté urbaine.

L'Etat, représenté par le Préfet de la Gironde,

La commune de XXXX représenté par XXXX, maire de XXXX

Et la Communauté Urbaine de Bordeaux représentée par Vincent Feltesse, président de la Communauté Urbaine de Bordeaux

Conviennent ce qui suit :

Article 1 :

L'Etat, la commune de XXXX et la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engagent jusqu'au 31 décembre 2014 à mettre conjointement en oeuvre le projet des quartiers prioritaires de la commune décliné dans le présent document, intitulé « Avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de XXXX ».

Article 2 :

La mise en oeuvre de ce présent avenant fera l'objet d'un suivi annuel du projet de territoire mené sur les quartiers concernés conformément aux objectifs affichés dans ce document.

Le bilan sera présenté en comité de pilotage à l'ensemble des partenaires concernés.

Article 3 :

Le Préfet de la Gironde, le maire de XXXX et le président de la Communauté Urbaine de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent contrat.

Fait à Bordeaux, le

**L'Etat, représenté par le
Préfet de la Gironde**

**La commune de XXXX
représentée par
XXXX
Maire de XXXX**

**La Communauté Urbaine de Bordeaux
représentée par
XXXX**

La présente délibération a pour objet d'autoriser le président de la CUB à signer des avenants en cours de négociation avec les 13 communes concernées par les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS). Le Service politique de ville au sein de la direction de l'Habitat de la CUB, les délégués du préfet et les DSU des communes travaillent ensemble pour finaliser ces documents.

Les avenants en cours de réalisation comprennent une partie contractuelle (cf. document joint), et une partie projet qui se décline en plusieurs parties : thématique, par quartier et la complémentarité avec le projet de territoire. Chaque CUCS décline donc ses priorités selon les spécificités sociales et urbaines des quartiers.

La délibération proposée concerne donc :

- L'autorisation du président à signer les avenants
- Le cadre de base de cet avenant, sachant que lui sera annexée la partie projet personnalisé à chaque commune en cours d'élaboration par celles-ci.

Les comités de pilotage des communes se tiennent en décembre pour valider les projets des avenants avant soumission à l'Etat et à la CUB pour fixer une date de signature qui peut être commune à la préfecture et à la CUB ou se fait par avenant finalisé.